

Conseil du Marché Financier

Financial Market Council

Bulletin Officiel

27^{ème} année N°6600 Lundi 09 Mai 2022 www.cmf.tn ISSN 0330 - 7174 AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR **DES NORMES IFRS** 3 **AVIS DES SOCIETES** ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES **UIB ASSURANCES** POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT SICAV BH CAPITALISATION SICAV BH OBLIGATAIRE PROJETS DE RESOLUTIONS AGO **UIB ASSURANCES** 8 SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-10 RESOLUTIONS ADOPTEES UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 12 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV 14 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 16 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV 18 LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 20 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV 21 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 22

1	
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	23
SICAV SECURITY	24
CAP OBLIG SICAV	25
MODIFICATION DU MODE D'AFFECTATION DES RESULTATS	
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	26
PAIEMENT DE DIVIDENDES	
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	27
COMMUNIQUES DE PRESSE	
L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	28
SNMVT- MONOPRIX: APPEL A CANDIDATURE	29
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE	
BIAT SUBORDONNE 2022-1	33
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	43
ANNEXE I	

 $LISTE\ INDICATIVE\ DES\ SOCIETES\ \&\ ORGANISMES\ FAISANT\ APPEL\ PUBLIC\ A\ L'EPARGNE\ (\emph{MISE\ A\ JOUR\ EN\ DATE\ DU\ 25/04/2022})$

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO-AGE

- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-
- BH LEASING

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- UIB ASSURANCES

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches envue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

2022 - AC - 010

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UIB ASSURANCES

Siège Social: Rue du Lac Turkana- Les Berges du Lac-1083 Tunis

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires de la Société UIB ASSURANCES pour être présent à l'assemblé générale ordinaire qui aura lieu le 11 MAI 2022

- à 14 heures¹ et qui se tiendra par conférence téléphonique afin de statuer sur l'ordre du jour suivant : 1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration ;
 - 2. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes ;
 - 3. Lecture et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021;
 - 4. Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2021;
 - 5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
 - 6. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions,
 - 7. Fixation du montant des jetons de présence des administrateurs ;
 - 8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Moufida HAMZA;
 - **9.** Nomination d'un nouvel administrateur ;
 - 10. Pouvoir pour la réalisation des formalités.

^{2022 -} AS - 0533

¹ 14h (heure de Tunis) // 15h (heure de Paris) – par conférence téléphonique

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008 Siège social : Rue Hédi Nouira- 1030 Tunis

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 12 mai 2022 à 09H**, au siège social de la société sise à rue Hédi Nouira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12. 2021;
- 2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;
- 3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de ce même exercice ;
- 4. Approbation des conventions réglementées ;
- 5. Affectation des résultats de l'exercice 2021;
- 6. Fixation des jetons de présence ;
- 7. Quitus aux administrateurs ;
- **8.** Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- **9.** Pouvoir pour formalité.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH CAPITALISATION

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003Tunis

SICAV BH CAPITALISATION porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 10 mai 2022 à 11h. Au vu des circonstances actuelles liées à l'épidémie du COVID 19 et des directives des autorités sanitaires, la réunion sera tenue par Visio-conférence à partir du siège social sis à Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed 3éme étage Centre Urbain Nord Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12. 2021;
- 2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;
- 3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de ce même exercice ;
- 4. Approbation des conventions réglementées ;
- **5.** Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;
- **6.** Fixation des jetons de présence ;
- 7. Quitus aux administrateurs;
- 8. Pouvoir pour formalité.

NB: Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed 3éme étage Centre Urbain Nord Tunis.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003Tunis

SICAV BH OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 10 mai 2022 à 10h. Au vu des circonstances actuelles liées à l'épidémie du COVID 19 et des directives des autorités sanitaires, la réunion sera tenue par Visio-conférence à partir du siège social sis à Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed 3éme étage Centre Urbain Nord Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12. 2021;
- 2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;
- 3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de ce même exercice ;
- 4. Approbation des conventions réglementées ;
- 5. Affectation des résultats de l'exercice 2021;
- **6.** Fixation des jetons de présence ;
- 7. Quitus aux administrateurs;
- 8. Pouvoir pour formalité.

NB: Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed 3éme étage Centre Urbain Nord Tunis.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UIB ASSURANCES

Siège Social: Rue du Lac Turkana- Les Berges du Lac-1083 Tunis

La société UIB ASSURANCES publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 11 Mai 2022.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice 2021 s'élevant à 2 763 800 Dinars Tunisiens au poste de résultats reportés (débiteur). Après affectation, le poste résultat reporté s'élève à -3 147 955,526 Dinars Tunisiens

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration.

CINQUIEME RESOLUTION

Prenant acte de l'expiration du mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité d'administrateur à l'issue de la présente Assemblée Générale, et sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité d'administrateur d'UIB ASSURANCES et ce, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SIXIEME RESOLUTION

Prenant acte de l'expiration du mandat de Madame Ingrid Bocris en qualité d'administrateur à l'issue de la présente Assemblée Générale, et sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Sébastien SIMON en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) années, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et réglementaires qu'il y aura lieu.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-

ZI Borj Ghorbel Ben Arous

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 02 juin 2022.*

*Ce Projet annule et remplace celui publié au BO n°6599 du vendredi 06 mai 2022.

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du conseil d'administration sur la gestion 2021, et entendu lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2021, approuve le rapport d'activité, les états financiers ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 du code des sociétés commerciales tels que présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à...

Deuxième résolution :

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2021		4 569 765 dinars
Résultats reportés		1 171 888 dinars
	Total =	5 741 653 dinars
Réserve légales		287 083 dinars
Dividendes à distribuer		4 000 000 dinars
Prime d'intéressement		27 780 dinars
Résultats reportés		1 426 790 dinars

En conséquence, les dividendes à distribuer aux actionnaires sont fixés à 2 dinars par action et sera mis en paiement à partir du

Cette résolution mise aux votes est adoptée à...

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner quitus aux administrateurs pour la gestion 2021.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à...

Quatrième résolution :

L'assemblée décide d'octroyer un jeton de présence de 3 000 dinars brut pour chacun des membres du conseil d'administration pour le compte de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à...

Cino	uième	rácal	lution
CIIIq	uleille	16201	luuuuii

L'assemblée	décide	la	désignation	de	deux	membres	indépendants	au	conseil	d'administration	de	la
société:												
_												

Cette résolution mise aux votes est adoptée à...

Sixième résolution :

Septième résolution :

Suite à la désignation de deux membres indépendants et d'un membre représentant les actionnaires minoritaires, la composition du conseil d'administration est désormais comme suit :

ADMINISTRATEURS	Echéance du mandat, qui prendra fin lors
	de l'AGO qui statuera sur les états
	financiers de l'exercice :
Monsieur Nouri CHAABANE	2022
La société HOTEL PALACE	2022
La société CONSORTIUM DES	2022
IMMOBILIERES MAGHREBINES	
la société LA CENTRALE DU MATERIEL	2022
ET D'EQUIPEMENTS – CME	
Monsieur Moneim BOUSSARSSAR	2022
Monsieur Amenallah BEN TMESSEK	2022
la société ATID	2022
Monsieur Ammar MARZOUKI	2022
Monsieur Mohamed MARZOUKI	2022
Monsieur	2024
Monsieur	2024
Monsieur	2024

Cette résolution mise aux votes est adoptée à...

Huitième résolution:

L'assemblée donne pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, pour l'accomplissement des formalités légales.

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992 Siège Social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2022

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION:

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende de **4,003** dinars par action, calculé sur la base de l'intégralité des sommes distribuables au 31/12/2021 qui sont de 2 786 273,175 dinars.

La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 11 mai 2022.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe à 8 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

<u>CINQUIEME RESOLUTION:</u>
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.
Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999 **Siège Social :** 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2022

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale prend acte du résultat déficitaire dégagé au titre de l'exercice 2021 de trois cent cinquante-deux dinars sept cent quatre-vingt-dix-sept millimes (-352,797 dinars) et décide de le reporter sur l'exercice suivant.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe à 10 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat d'administrateur de Monsieur Neil KHALLEDI décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

SIXIEME RESOLUTION:
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.
Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997 **Siège Social :** 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2022

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION:

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2021 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe à 10 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat d'administrateur de Monsieur Ouahib ABDELHEDI décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000 **Siège Social :** 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2022

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION:

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2021 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe à 10 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat d'administrateur de Madame Sonia FESSI décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992 Siège Social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme. Sonia BEN SALAH	Responsable de la Direction de la Conformité -UBCI	Néant
M. Ouahib ABDELHEDI (Président du conseil d'administration de la SICAV)	- Responsable de la Direction du Retail Banking - UBCI - Directeur Général de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
M. Sami CHANNOUFI	Responsable des Multinationales à la Direction du Corporate Banking - UBCI	Membre du conseil d'administration de UBCI BOURSE

2022 – AS – 0543

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999 **Siège Social :** 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aness SANDLI	- Directeur Général de UBCI BOURSE -Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV -UBCI BOURSE
M. Ouahib ABDELHEDI (Directeur Général de la SICAV)	- Responsable de la Direction du Retail Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
M. Maher BEN ABDALLAH (Président du conseil d'administration de la SICAV)	Responsable de la Direction du Corporate Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
M. Neil KHALLEDI	-Responsable Offre Gestion sous- mandat au Département Conseil & Gestion Patrimoniale - UBCI -Directeur Général de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	Néant

2022 – AS – 0544

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997 **Siège Social :** 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aness SANDLI (Président du conseil d'administration de la SICAV)	- Directeur Général de UBCI BOURSE -Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV -UBCI BOURSE
M. Ouahib ABDELHEDI	- Responsable de la Direction du Retail Banking - UBCI -Directeur Général de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UBCI BOURSE
M. Maher BEN ABDALLAH	Responsable de la Direction du Corporate Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -Président du conseil d'administration de UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV -Membre du conseil d'administration de UBCI BOURSE
M. Chokri CHROUDA	-Responsable de la Direction Innovation, Marketing, Etudes et Communication - UBCI -Directeur Général de UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV	Néant

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000 **Siège Social :** 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aness SANDLI	- Directeur Général de UBCI BOURSE -Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UBCI BOURSE
M. Adel MANSOURI	Responsable de la Région Tunis Nord à la Direction du Retail Banking - UBCI	Néant
M. Maher BEN ABDALLAH (Président du conseil d'administration de la SICAV)	Responsable de la Direction du Corporate Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
Mme. Sonia FESSI	Responsable Leasing à la Direction du Corporate Banking -UBCI	Néant

2022 – AS – 0546

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV SECURITY

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE AGREMENT DU MINISTRE DES FINANCES DU 4 OCTOBRE 1997 SIEGE SOCIAL : 25, RUE DU DOCTEUR CALMETTE - 1082 TUNIS MAHRAJENE

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Raouf NEGRA	Directeur Financier du Groupe TUNISIAN TRAVEL SERVICES - "TTS"	Président du Conseil d'Administration de CAP OBLIG SICAV
		Administrateur au sein de la société INFOLOG
		Représentant permanent de TTS dans les sociétés suivantes :
		- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - "CIL"
		- SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET - "SEPTH"
Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-		- TUNISAVIA
Européenne - "CARTE"	Assurance	Administrateur au sein des sociétés suivantes :
		- SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET"
		- COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAR"
		- COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT TUNISO-EUROPEENNE - "COFITE SICAF"
		- COMPAGNIE IMMOBILIERE TUNISO-EUROPEENNE - "CITE"
		- UTIQUE GAZ
		- COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE VIE - "CARTE VIE"
		- COMPUTER DISTRIBUTION - "CODIS"
		- COFIB CAPITAL FINANCES Intermédiaire en Bourse - "CCF"
		- ASKIA ASSURANCE
		- UNION DE FACTORING - "UNIFACTOR"
		- SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING
Compagnie Financière Internationale Tuniso- Européenne - "COFITE SICAF"	Société d'investissement	Administrateur au sein des sociétés suivantes :
		- COMPAGNIE IMMOBILIERE TUNISO-EUROPEENNE - "CITE"
		- SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET"
		- COMPAGNIE IMMOBILIERE INDUSTRIELLE MODULAIRE - "CIIM"
		- COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE - "CARTE"
		- COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE VIE - "CARTE VIE"
		- UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION SICAF - "UTP SICAF"
0. '''		- COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAR"
Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine - "SEPCM"	Commercialisation d'intrants agricoles	Administrateur au sein des sociétés suivantes :
-2. 0		- SOCIETE TUNISIENNE D'ENGRAIS CHIMIQUES - "STEC"
		- SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE CHERGUI - "SM/DA CHERGUI"
		- SOCIETE DES EAUX MINERALES CHIFA - "SEM CHIFA"
		- LA TUNISIENNE DE L'IMMOBILIER ET DU BATIMENT - "TUNIBAT"
		- AGRI-PRODUCTION
		- SOCIETE TUNISIENNE DE FERTILISATION ET D'IRRIGATION - "TUNIFERT"
		- SOCIETE SABLE ET SILICZ DE TUNISIE « SST »
		- SOCIETE MAGHREBINE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTENARIAT « SOMIP »
		- FERTILIZERS MINING AND MINERALS HOLDING « FMMH »
		- SOCIETE L'EMBALLAGE METALLIQUE ET PLASTIQUE - "EMP"
		- COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE - "CARTE"
		- SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME
		-SOCIETE JERBA COLOGNE TOURISME - "JECOTOUR"
		- YASMINA PARC

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CAP OBLIG SICAV

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE AGREMENT DU MINISTRE DES FINANCES DU 27 NOVEMBRE 2000 SIEGE SOCIAL : 25, RUE DU DOCTEUR CALMETTE - 1082 TUNIS MAHRAJENE

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	
Raouf NEGRA	Directeur Financier du Groupe TUNISIAN TRAVEL SERVICES - "TTS"	Président du Conseil d'Administration de SICAV SECURITY	
		Administrateur au sein de la société INFOLOG	
		Représentant permanent de TTS dans les sociétés suivantes :	
		- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - "CIL"	
		- SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET - "SEPTH"	
		- TUNISAVIA	
Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso- Européenne - "CARTE"	Assurance	Administrateur au sein des sociétés suivantes :	
·		- SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET"	
		- COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAR"	
		- COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT TUNISO-EUROPEENNE - "COFITE	
		SICAF"	
		- COMPAGNIE IMMOBILIERE TUNISO-EUROPEENNE - "CITE"	
		- UTIQUE GAZ	
		- COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE VIE - "CARTE	
		ME"	
		- COMPUTER DISTRIBUTION - "CODIS"	
		- COFIB CAPITAL FINANCES Intermédiaire en Bourse - "CCF"	
		- ASKIA ASSURANCE	
		- UNION DE FACTORING - "UNIFACTOR"	
		- SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING	
Compagnie Financière Internationale Tuniso- Européenne - "COFITE SICAF"	Société d'investissement	Administrateur au sein des sociétés suivantes :	
		- COMPAGNIE IMMOBILIERE TUNISO-EUROPEENNE - "CITE"	
		- SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE - "SIDHET"	
		- COMPAGNIE IMMOBILIERE INDUSTRIELLE MODULAIRE - "CIIM"	
		- COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE - "CARTE"	
		- COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE VIE - "CARTE	
		ME"	
		- UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION SICAF - "UTP SICAF"	
		- COMPAGNIE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT - "COTIF SICAR"	
Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM"	Commercialisation d'intrants agricoles	Administrateur au sein des sociétés suivantes :	
		- SOCIETE TUNISIENNE D'ENGRAIS CHIMIQUES - "STEC"	
		- SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE CHERGUI - "SMVDA CHERGUI"	
		- SOCIETE DES EAUX MINERALES CHIFA - "SEM CHIFA"	
		- LA TUNISIENNE DE L'IMMOBILIER ET DU BATIMENT - "TUNIBAT"	
		- AGRI-PRODUCTION	
		- SOCIETE TUNISIENNE DE FERTILISATION ET D'IRRIGATION - "TUNIFERT"	
		- SOCIETE SABLE ET SILICZ DE TUNISIE « SST »	
		- SOCIETE MAGHREBINE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTENARIAT « SOMIP »	
		- FERTILIZERS MINING AND MINERALS HOLDING « FMMH »	
		- SOCIETE L'EMBALLAGE METALLIQUE ET PLASTIQUE - "EMP"	
		- COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE - "CARTE"	
		- SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME	
		-SOCIETE JERBA COLOGNE TOURISME - "JECOTOUR"	
		- YASMINA PARC	
		- TAOWINA PARU	

MODIFICATION DU MODE D'AFFECTATION DES RESULTATS

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régie par le code des OPC promulgué par la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social : 10 bis , Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Suivant procès-verbal enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances – rue Ghandi-Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2021.

2022 – AS – 0549

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992 Siège Social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2022, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2021, un dividende de 4,003 dinars par action et ce, à partir du mercredi 11 mai 2022.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège Social : Rue de la Fonte Z.I Ben Arous – 2013 Ben Arous

Le Conseil d'Administration de la Société L'Accumulateur Tunisien Assad a le plaisir de porter à la connaissance du public que sa nouvelle usine de fabrication de batteries en Algérie est entrée en production depuis le mois de mars 2022.

La cérémonie d'inauguration de la nouvelle usine a eu lieu sous le haut patronage du Président de la République Algérienne. A l'issue de cette cérémonie, un certificat d'entrée en exploitation a été délivré par les autorités locales.

Les locaux de la nouvelle usine de Bouira couvrent une superficie de 8.000 m² érigés sur un lot de terrain d'une superficie de 22.700 m² acquis en concession en 2017, dans la nouvelle extension de la zone industrielle Oued El Bardi dans la wilaya de Bouira située à 120 km à l'Est d'Alger. Dotée d'une capacité de production de 700.000 batteries par an, la nouvelle usine se distingue par l'intégration du processus charge et formation dans la fabrication des batteries, en plus de l'assemblage initialement intégré dans l'ancienne usine de Sidi Moussa.

La nouvelle usine a pour objectif d'augmenter le chiffre d'affaires et la rentabilité de la Société mère L'Accumulateur Tunisien Assad et de sa filiale Batteries Assad Algérie, en tirant profit du marché algérien qui représente environ 6 millions de véhicules.

L'aboutissement de cet important projet améliore les perspectives de croissance et de développement à l'ensemble du Groupe.

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Nouvelle Maison De La Ville De Tunis « SNMVT- Monoprix »

Siège Social: 1^{er}, Rue Larbi ZARROUK-2014 Mègrine

Appel à candidature au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » S.A lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales,
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes:

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société ne dépassant pas 0,5 %;
- Ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société SNMVT-MONOPRIX, ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président directeur général, directeur général ou salarié de la société SNMVT-MONOPRIX, président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société SNMVT-MONOPRIX
- Ne pas être président directeur général ou directeur général d'une société dans laquelle la société SNMVT-MONOPRIX est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration ou le directeur général de la société SNMVT-MONOPRIX (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général ou directeur général ou salarié de la société SNMVT-MONOPRIX
 - Président directeur général ou directeur général ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société SNMVT-MONOPRIX
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier ou fournisseur de la société SNMVT-MONOPRIX
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe;
- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou président du directoire ou mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société SNMVT-MONOPRIX ou d'une société concurrente;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience et de compétence :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent);
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur de la grande distribution ou financier ou de gouvernance de groupe important.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en annexe 1,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être déposé au bureau d'ordre du groupe SNMVT-MONOPRIX sis au 72 Bis Rue 8603, Zone industrielle, Charguia 1 contre décharge et ce au plus tard le 30 mai 2022 à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe anonyme, fermée, indiquant la mention apparente suivante :

À l'attention du Président du Conseil d'Administration de SNMVT-MONOPRIX « À NE PAS OUVRIR »

Appel à candidature, représentant des actionnaires minoritaires

L'enveloppe ne doit en aucun cas mentionner l'identité du candidat.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Dès la clôture de l'appel à candidature, la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » doit convoquer les actionnaires minoritaires en assemblée élective. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective.

La SNMVT-Monoprix mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de L'assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'assemblée élective seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

Annexe 1:

FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Nom et Prénom : Numéro CIN : Adresse : Téléphone Fixe : GSM: E-mail : Profession/Activité : Formation Académique : Autres qualifications du candidat :
Signature légalisée
Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR
Je soussigné(e)
Signature légalisée
* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

N°6600 Lundi 09 Mai 2022

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «BIAT SUBORDONNE 2022-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 avril 2021, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 16 mars 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie **A**: **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie B: 5 ans, taux fixe 8,75% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,55% brut l'an;
- Catégorie C: 5 ans in fine, taux fixe 9,15% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,95% brut l'an;
- Catégorie **D**: **7 ans dont 2 années de grâce**, taux fixe **9,20%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,00%** brut l'an ;
- Catégorie E: 7 ans in fine, taux fixe 9,45% brut l'an et/ou taux variable TMM+3,25% brut l'an;
- Catégorie F: 10 ans dont 5 années de grâce, taux fixe 9,60% brut l'an et/ou taux variable TMM+3,35% brut l'an;
- Catégorie G: 10 ans in fine, taux fixe 9,70% brut l'an et/ou taux variable TMM+3,45% brut l'an.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse :

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et ≤ 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
\geq 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
\geq 4 ans et \leq 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant:

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le 03/06/2022, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 03/06/2022, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 06/07/2022 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 06/04/2022 aux guichets de la BIAT, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- Dénomination de l'emprunt : «BIAT SUBORDONNE 2022-1»
- La législation sous laquelle les titres sont créés: Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit: le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3: des obligations.
 - Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- *Nature des titres* : Titres de créance.
- Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- *Catégorie des titres*: Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- *Modalités et délais de délivrance des titres :* Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.
 - L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 03/06/2022, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le 03/06/2022 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt:

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :
- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,55% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

• Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe: Taux annuel brut de 8,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,55% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

• Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :

- > <u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,95% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

• Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de 9,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ➤ <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

• Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :

- Taux fixe : Taux annuel brut de 9,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

• Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de 9,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

• Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :

Faux fixe: Taux annuel brut de 9,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,45% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Amortissement-remboursement:

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **A** et **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories C, E et G feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **D** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **F** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 03/06/2027 pour les catégories A, B et C, le 03/06/2029 pour les catégories D et E et le 03/06/2032 pour les catégories F et G.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
\geq 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
\geq 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
\geq 4 ans et \leq 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le 03/06/2023 et le premier remboursement en capital aura lieu le 03/06/2023.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le 03/06/2023 et le remboursement total en capital aura lieu le 03/06/2027.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le 03/06/2023 et le premier remboursement en capital aura lieu le 03/06/2025.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le 03/06/2023 et le remboursement total en capital aura lieu le 03/06/2029.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le 03/06/2023 et le premier remboursement en capital aura lieu le 03/06/2028.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le 03/06/2023 et le remboursement total en capital aura lieu le 03/06/2032.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :

- Catégorie A: 8,75% brut l'an
- Catégorie B: 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D: 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F: 9,60% brut l'an
- Catégorie G: 9,70% brut l'an

• Marge actuarielle (souscription à taux variable):

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C, 9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E , 9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :

- 2,55% pour la catégorie A et B
- 2,95%, pour la catégorie C
- 3,00% pour la catégorie D
- 3,25% pour la catégorie E
- 3,35% pour la catégorie F
- 3,45%, pour la catégorie G

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• Durée totale :

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 7 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie E : 7 ans in fine ;
- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
- Catégorie G: 10 ans in fine.

• Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie, cette durée est de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D: 5 ans;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G: 10 ans.

• Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,697 années ;
- Catégorie B: 2,697 années;
- Catégorie C: 4,229 années.
- Catégorie D: 4,166 années;
- Catégorie E : 5,426 années ;
- Catégorie F: 5,887 années;
- Catégorie G : 6,828 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

• Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnées déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie:

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la banque :

La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1» est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 06/04/2022 aux guichets de la BIAT, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars

(6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnées déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »)

• Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 25/03/2022 sous le numéro 22-1074, du document de référence « BIAT 2022» enregistré par le CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT, siege70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs, Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF: www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

2022 - AS - 0203

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL a	au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
		E CAPITALISATION AIRES DE CAPITALISATION				
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	1	208,788	212,346	212,418
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		143,113	145,915	145,976
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		119,334	121,457	121,508
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		128,525	131,178	131,242
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		124,675	126,869	126,912
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		124,360	127,023	120,912
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		119,831	121,922	121,973
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		48,476	49,169	49,187
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		34,865	35,489	35,504
10 POSTEOBLIGATAIRESICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		118,444	120,751	120,798
		CAPITALISATION - VL QUOTI	DIENNE	110,	120,701	120,770
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		18,458	18,793	18,801
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		130,231	131,476	131,497
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF			1,194	1,233	1,233
		25/02/08				
14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		125,198	127,289	127,316
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		12,212	12,402	12,407
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		175,986	179,476	179,558
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		12,097	12,279	12,284
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		100,085	102,079	102,120
19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		102,185	104,350	104,400
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07		14,495	14,621	14,628
	1	PITALISATION - VL HEBDO	MADAIRE			
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,952	1,989	1,991
	SICAV MIXT	ES DE CAPITALISATION				
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		65,900	66,774	66,794
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		139,219	138,097	137,991
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		109,364	104,855	104,379
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		111,243	113,341	113,392
	T	TALISATION - VL QUOTIDIE	NNE			
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		139,028	140,807	140,698
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		533,143	539,049	538,743
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		137,906	136,791	136,466
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		176,092	180,450	180,580
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		98,227	99,026	98,395
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		131,857	132,870	132,984
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		167,720	162,398	161,373
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/12/14		149,704	143,812	143,447
34 FCP VALEURS CEA 35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	04/06/07 19/01/16		23,129 92,104	22,627 95,472	22,549 95,503
36 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		92,104	1,003	1,003
37 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22			1,003	1,003
		ALISATION - VL HEBDOMAI	DAIRE		1,003	1,000
38 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2242,121	2275,969	2279,653
39 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		127,962	135,421	135,500
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	<u> </u>	216,057	217,634	216,946
41 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,980	2,941	2,946
42 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	† †	2,679	2,663	2,668
43 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		65,250	62,679	62,869
44 FCP HAYEIT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	 	1,336	1,354	1,355
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	†	1,229	1,223	1,225
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,200	1,196	1,200
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MACSA	09/11/15		106,676	105,430	105,482
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation
49 FCP MOUASSASSEIT	AFC	17/04/17	† †	1187,879	1141,994	1141,171
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MACSA	19/05/17		12,972	12,719	12,840
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10,355	10,391	10,389
•	MACSA	21/06/21		11,433	12,285	12,447
52 FCP ILBOURSA CEA						
52 FCP ILBOURSA CEA	SICAV ACTIO	NS DE CAPITALISATION				
52 FCP ILBOURSA CEA 53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	SICAV ACTIO	NS DE CAPITALISATION 10/04/00		88,113	87,752	87,352
	UBCI BOURSE		MADAIRE	88,113	87,752	87,352

	OPCVM	DE DISTRIBU	TION				
Démanding	Gtii	Date		livide nde	XII . 21/12/2021	N/I	D
Dénomination	Gestionnaire	d'ouverture	Date de paiement	Montant	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VI
_	SICA	OBLIGATAIRE	s				
5 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00		4,548	109,644	111,258	111,
6 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00		3,712	101,621	103,101	103
7 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06		5,309	107,869	109,906	109
8 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00		5,398	105,079	107,082	107
9 TUNISO-EMIRATIE SICAV 0 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	07/05/07	28/05/21 26/05/21	6,883 5,411	107,086 109,883	109,433	109
1 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97		5,411	109,883	111,877 108,423	108
2 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97		4,821	103,512	105,329	105
3 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,657	103
4 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	103,955	104
5 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		6,342	109,109	111,362	111
6 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MACSA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,514	107
7 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	106,701	106
8 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	102,389	102
9 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	106,558	106
0 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	106,037	106
1 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	108,200	108
2 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	106,659	106
3 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08		5,757	102,939	104,575	104
4 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05		4,222	107,582	109,271	109
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93		4,022	103,256	104,708	104
	FCP OBLIGAT	AIRES - VL QUOT	1				
FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	111,646	111
7 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	108,155	108
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15		4,033	108,972	111,166	111
	FCP OBLIGATA	IRE - VL HEBDO	OMADAIRE				
FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	113,192	11;
_		CAV MIXTES					
0 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94		0,199	66,230	62,273	62
1 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00		0,442	99,498	99,797	99
2 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99		0,711	18,119	17,525	17
3 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00		14,327	289,132	281,939	282
4 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2218,620	2214
5 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94		1,823	70,374	71,160	71
6 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95		1,629	55,762	56,555	56
7 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99		0,761	106,784	107,320	107
		ES - VL QUOTIDI					
8 FCP IRADEIT 50	AFC	04/11/12		0,273	11,901	11,657	11
9 FCP IRADEIT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,915	15
0 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09		0,081	15,964	16,036	15
1 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11		0,184	14,003	14,166	14
2 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11		0,040	9,701	8,979	
3 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08		0,728	101,175	104,984	105
4 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11		0,605	79,110	82,858	82
5 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	86,987	81
6 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12		3,448	101,183	104,611	104
7 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	91,714	91
8 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17		-	10,316	10,216	10
9 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17		3,856	99,459	95,928	9:
0 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07		1,001	153,044	147,644	14'
- Income a series		S - VL HEBDOM				101 = 11	
1 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11		0,523	103,493	101,746	101
2 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10		0,686	118,376	120,915	120
3 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10		0,833	119,753	121,364	121
4 MAC CROISSANCE FCP	MACSA	15/11/05		2,561	186,219	183,298	183
5 MAC EQUILIBRE FCP	MACSA	15/11/05		2,750	172,970	171,314	171
6 MAC ÉPARGNANT FCP	MACSA	15/11/05		3,399	168,703	167,752	168
7 MAC FPARGNE ACTIONS FCP	MACSA	20/07/09		0,127	22,411	22,209	2:
8 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10		-	141,096	140,263	139
	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	_	0,583	157,511	160,685	160
	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15		130,593	5414,197	5201,442	519
0 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	CCE	29/07/16		99,012	En liquidation	En liquidation	En liquid
FCP VALEURS INSTITUTIONNEL TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF		02/06/21	1,594	89,960	92,147	9:
0 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL 1 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND * 2 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17			4550 225		4569
0 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL 1 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND * 2 FCP AMEN SELECTION 3 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18		105,254	4559,325	4567,302	
9 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES 0 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL 1 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND * 2 FCP AMEN SELECTION 3 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 4 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT	12/11/18 11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,148	
0 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL 1 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND * 2 FCP AMEN SELECTION 3 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 4 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE 5 FCP SECURITE	AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITAUX	12/11/18 11/02/19 27/10/08	08/04/22 28/05/21	0,321 5,728	10,240 168,487	10,148 170,969	170
0 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL 1 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND * 2 FCP AMEN SELECTION 3 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 4 FCP CEA BANQUE DE TUNIS IE 5 FCP SECURITE 6 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18 11/02/19 27/10/08 16/05/16	08/04/22 28/05/21 24/05/21	0,321	10,240	10,148 170,969 11007,132	170 1100
0 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL 1 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND * 2 FCP AMEN SELECTION 3 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 4 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE 5 FCP SECURITE	AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT GAT INVESTISSEMENT	12/11/18 11/02/19 27/10/08 16/05/16 29/04/22	08/04/22 3 28/05/21 5 24/05/21	0,321 5,728	10,240 168,487	10,148 170,969	170 11003
0 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL 1 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND * 2 FCP AMEN SELECTION 3 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 4 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE 5 FCP SECURITE 6 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE 7 FCP GAT PERFORMANCE	AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT GAT INVESTISSEMENT FCP ACTIO	12/11/18 11/02/19 27/10/08 16/05/16 29/04/22	08/04/22 3 28/05/21 5 24/05/21 2 IENNE	0,321 5,728 106,138	10,240 168,487 10967,515	10,148 170,969 11007,132 10000,000	1002 11002
0 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL 1 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND * 2 FCP AMEN SELECTION 3 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 4 FCP CEA BANQUE DE TUNIS IE 5 FCP SECURITE 6 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT GAT INVESTISSEMENT	12/11/18 11/02/19 27/10/08 16/05/16 29/04/22	08/04/22 3 28/05/21 5 24/05/21 2 IENNE	0,321 5,728 106,138	10,240 168,487 10967,515	10,148 170,969 11007,132	170 11003
0 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL 1 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND * 2 FCP AMEN SELECTION 3 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 4 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE 5 FCP SECURITE 6 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE 7 FCP GAT PERFORMANCE	AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT GAT INVESTISSEMENT FCP ACTIC	12/11/18 11/02/19 27/10/08 16/05/16 29/04/22	08/04/22 3 28/05/21 5 24/05/21 2 IENNE	0,321 5,728 106,138	10,240 168,487 10967,515	10,148 170,969 11007,132 10000,000	170 11003 10023
FCP VALEURS INSTITUTIONNEL TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND * FCP AMEN SELECTION FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II FCP CEA BANQUE DE TUNISIE FCP SECURITE FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE FCP GAT PERFORMANCE	AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT SBT BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT GAT INVESTISSEMENT FCP ACTIC	12/11/18 11/02/19 27/10/08 16/05/16 29/04/22	08/04/22 3 28/05/21 5 24/05/21 2 IENNE	0,321 5,728 106,138	10,240 168,487 10967,515	10,148 170,969 11007,132 10000,000	170 11003 10023

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER Immeuble CMF – Centre Urbain Nord

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003 Tél : (216) 71 947 062 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.tn email : cmf@cmf.tn Le Président du CMF *M. Salah ESSAYEL*

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-» et l'ouverture au public du fonds d'amorçage « HEALTH TECH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siègo agaigl	
	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	
35. One Tech Holding		70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis- Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous- Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charquia I	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-		71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE- Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	71 432 599
60.Société NEW BODY LINE	Avenue All Balnaouane -5199 Mandia –	73 680 435
61.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain,	
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing		70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel,	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE- Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Tunis Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	-4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Dierba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	13 031 300
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
		71 433 318
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM"	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis- Siège de l'Office de Développement du Centre	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	-3000 SFAX-	73 221 910
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

	1	
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
65.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
66.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
67.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
68.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I. BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73. Société Plasticum Tunisie 74. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
"SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX » 76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax	Avenue des Martyrs -3000 SFAX- Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D,	74 298 838
"SORITS "	2ème entresol -3000 SFAX- Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046	74 223 483
77.Société STEG International Services	Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	
	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	-1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P.	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053	
97.UIB Assurances	Tunis-	
	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B,	
98.Zitouna Takaful	1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	FINANCE -CGF-	-Lac II 1053 Tunis Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE				
		Gestionnaire	Adresse		
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis		
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

⁽¹⁾ FCP en liquidation anticipée (2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

		T	
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002- Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA		Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

^{*} Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 avril 2022, la Société Tunisienne de Banque -STB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

PREMERE RESOLUTION:

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021, ci-dessous détaillé:

En Dinars

- Résultat de l'exercice 2021 :	115.467.527,702
- Reports à nouveau 2020 :	-277.071.864,639
- Résultats reportés 2021 :	-161.604.336,937

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- un montant net de 4.000 Dinars par séance à allouer au Président du Conseil d'Administration.
- un montant net de 2.000 Dinars par présence effective par séance à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- un montant net de 2.000 Dinars par présence effective par séance à allouer au Président du Comité Permanent d'Audit Interne et au Président du Comité des Risques.
- un montant net de 1.000 Dinars par séance à allouer :
 - à chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques
 - à chaque Président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté la fin du mandat des deux administrateurs indépendants avec l'approbation des états financiers de l'exercice 2021, décide de renouveler le mandat de Madame Rym OUESLATI et de nommer Monsieur Mohamed Jilani BEJI et en tant qu'administrateurs indépendants, présidant respectivement le Comité d'Audit et le Comité des Risques, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Membres	Mandat
Membres Indépendants	
Madame Rym OUESLATI (Présidente du Comité d'Audit)	2022-2024
Monsieur Mohamed Jilani BEJI (Président du Comité des Risques)	2022-2024

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents.

HUITIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours pendant une année.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents.

NEUVIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents.

II-Le Bilan après affectation du résultat comptable

(Unité : en 1 000 DT)								
	2021	2020	Variation	%				
Actifs								
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	532 828	292 205	240 623	82,30%				
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	571 397	363 032	208 365	57,40%				
AC3 - Créances sur la clientèle	9 731 138	9 080 399	650 739	7,20%				
AC4 - Portefeuille-titres commercial	630 908	456 174	174 734	38,30%				
AC5 - Portefeuille d'investissement	1 258 378	1 193 808	64 570	5,40%				
AC6 - Valeurs immobilisées	124 928	126 583	-1 655	-1,30%				
AC7 - Autres actifs	656 179	737 235	-81 056	-11,00%				
Total des actifs	13 505 756	12 249 436	1 256 320	10,30%				
PA1 - Banque Centrale et CCP PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 461 625 545 025	1 233 106 358 105	228 519 186 920	18,50% 52,20%				
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	9 047 593	8 442 133	605 460	7,20%				
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	495 760	363 134	132 626	36,50%				
PA5 - Autres passifs	740 419	752 834	-12 415	-1,60%				
Total des passifs	12 290 422	11 149 312	1 141 110	10,20%				
Capitaux propres								
CP1 - Capital	776 875	776 875	-	-				
CP2 - Dotation de l'Etat	117 000	117 000	-	-				
CP3 - Réserves	466 258	466 516	-258	-0,10%				
CP4 - Actions propres	-5 509	-5 509	-	-				
CP5 - Autres capitaux propres	22 314	22 776	-462	-2,00%				
CP6 - Résultats reportés	-161 604	-277 534	115 930	-41,77%				
Total des Capitaux propres	1 215 334	1 100 124	115 210	9,48%				
Total des capitaux propres et passifs	13 505 756	12 249 436	1 256 320	10,30%				

III- <u>L'état d'évolution des capitaux propres</u>

					(Unité = En 1000DT)
	Solde avant affectation au 31/12/2021	Affectation résultats reportés	Dividendes	Fonds social	Solde au 31/12/2021 après affectation
- Capital social	776 875				776 875
- Dotation de l'Etat	117 000				117 000
- Réserves légales	12 430				12 430
- Réserves extraordinaires	49 479				49 479
- Réserves pour risques bancaires généraux	45 028				45 028
- Réserves à régime spécial	196 906				196 906
- Réserves pour réinvestissements exonérés	9 974				9 974
- Prime d'émission+prime de fusion	142 662				142 662
- Réserves pour fonds social	9 778			0	9 778
- Actions propres	-5 509				-5 509
- Autres capitaux propres	22 314				22 314
- Résultats reportés	-277 072	115 468			-161 604
- Résultat de l'exercice	115 468	-115 468			0
TOTAL	1 215 333	0	0	0	1 215 333

IV-Liste des membres du Conseil d'administration

1. LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
	Membre	Mme Amel MDINI	2021-2023	Tunis
	Membre	Mr Mohamed MRAIDHA	2021-2023	Tunis
Représentant l'Etat Tunisien	Membre	Mr Mohamed Taher BELLASOUED	2021-2023	Tunis
·	Membre	Mr Tarek BELARBI	2021-2023	Tunis
	Membre	Mr Hatem SALAH	2021-2023	Tunis
Sociétés à Participation Publique				
STAR	Membre	Mr Hassene FEKI (DG)	2019-2021	Tunis
Représentant les actionnaires privés				
MAE	Membre	Mr Lassaad ZARROUK	2019-2021	Tunis
Mr Taïeb BELAID	Membre	Lui même	2019-2021	Tunis
Représentant les actionnaires minoritaires				
Mr Moez BEN ZID	Membre	Lui même	2021-2023	Tunis
Indépendants				
Mr Mohamed JILANI BEJI	Membre	Lui même	2022-2024	Tunis
Mme Rym OUESLATI	Membre	Lui même	2022-2024	Tunis

2. PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA BANQUE PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Membres	Fonctions exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années
Mme Amel MDINI	
Mr Mohamed MRAIDHA	
Mr Mohamed Taher BELLASOUED	 Directeur Général STEG Energie Renouvelables Chef de Cabinet au Ministère de l'Energie & des Mines Directeur Général Compagnie Tuniso-Koweito Chinoise de Pétrole CTKCP Chef de Cabinet au Ministère de l'Industrie Directeur de Cabinet à la Présidence du Gouvernement Directeur Général des Concessions à la Présidence du Gouvernement Contrôleur Général des Services Publics à la Présidence du Gouvernement
Mr Tarek BEN LARBI	- Directeur Général de la Privatisation Présidence du Gouvernement (août 2013 à ce jour)
Mr Hatem SALAH	 Directeur des Stages - Ecole Supérieure de Commerce de Tunis Directeur de Mastère Banque, Finance & Commerce International - Ecole Supérieure de Commerce de Tunis Membre Conseiller Conseil d'Analyse Economique Professeur d'Economie Financière & Bancaire à l'Ecole Supérieure de Commerce de Tunis Chercheur Universitaire - Laboratoire d'Intégration Economique Internationale FSEG Chercheur - Laboratoire Théma - ESC Tunis Expert Financier SICAR Régionale SODESIB
Mr Hassene FEKI	- Directeur Général de la STAR
Mr Moez BEN ZID	- PDG Marina Bizerte - Capital African Partners Bank (CAP)
Mr Lassaad ZARROUK	 Directeur Général de la MAE Assurances (depuis septembre 2017) Président de l'Union Générale Arabe d'Assurance - GAIF- depuis juillet 2016 Président Directeur Général de la STAR - Assurances (mai 2011-juillet 2017) Président de la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA) 2015-2018
Mr Taïeb BELAID	 Gérant Simef Electric : 2004 à ce jours Président de la chambre des industries électriques au sein de l'UTICA : 2017 Vice-président de la Fedelec au sein de l'UTICA
Mr Mohamed JILANI BEJI	
Mme Rym OUESLATI	 Enseignante à l'Université Tunis Dauphine : de 2018 jusqu'à présent Enseignante à l'Institut Supérieur de Gestion (ISG de Tunis) : de 2012 jusqu'à présent Enseignante à l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales Tunis (ESSEC Tunis) : 1^{er} semestre 2017-1^{er} semestre 2018 Enseignante à l'Ecole Supérieure des Technologies d'Informatique et de Management (ESTIM Université) : 2011-2019 Préparation d'une thèse de doctorat en Finance : «Dynamique du risque de défaut et transformation réglementaire : cas des banques dans un contexte de haute exposition» 2017 : Mémoire d'expertise comptable : «Application des standards internationaux comptables et prudentiels (IFRS & Bâle) dans les banques tunisiennes : enjeux et proposition d'une approche d'audit»

3. MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES

	Mandats d'Administrateurs
Membres	dans d'autres sociétés
Mme Amel MDINI	
Mr Mohamed MRAIDHA	 Membre du Conseil d'Administration ESSOUKNA Membre du Conseil d'Administration SODAL Président du Conseil d'Administration SODAL (2011-2012) Membre du Conseil d'Administration SMVDA AZIZIA Membre du Conseil d'Administration RAHMANIA
Mr Mohamed Taher BELLASOUED	 Membre du Conseil d'Administration et du Comité des Risques à la Banque de Tunisie & des Emirats BTE Membre du Conseil d'Administration Tunisie Télécom Membre du Conseil d'Administration & Président du Comité Permanent d'Audit à Tunisie Autoroutes Membre du Conseil d'Administration & Président du Comité Permanent d'Audit à la Compagnie Tunisienne de Navigation CTN Membre du Conseil d'Administration Sté ENNAKL Membre du Conseil d'Administration Technopole El Ghazala Membre du Conseil d'Administration Pôle de Compétitivité de Gafsa
Mr Tarek BELARBI	 Membre du Conseil d'Administration TRANSTU Membre du Conseil d'Administration Agence Nationale de Mimologie ANM Membre du Conseil d'Administration Imprimerie Officielle
Mr Hatem SALAH	
Mr Hassene FEKI	 Membre du Conseil d'Administration de la SFBT Membre du Conseil d'Administration de la COTUNACE Membre du Conseil d'Administration de TUNIS-RE
Mr Moez BEN ZID	
Mr Lassaad ZARROUK	 Président du conseil d'Administration de la société de services automobile Précisium- depuis 2017 Président du conseil d'Administration de la société de promotion immobilière IMAE - depuis février 2019 Administrateur au conseil d'administration de la Tunis-Reréassurances (depuis 2011) Administrateur au conseil d'administration de la SFBT (2011-2017)
Mr Taïeb BELAID	- Membre du conseil d'administration du Cetime
Mr Mohamed JILANI BEJI	
Mme Rym OUESLATI	

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2022, la société BH Leasing publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

Compte tenu de la situation sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, l'assemblée générale approuve les modalités et le dispositif de convocation et de la tenue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société à distance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2021 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2021, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le Résultat de l'exercice clos au 31/12/2021 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation		Montants
Résultat de l'exercice		1 140 342,140
Résultat reporté 2020	-	11 848 934,489
Report à Nouveau	-	10 708 592,349

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2021 à un montant forfaitaire annuel net de **3750** Dinars par Administrateur au prorata de la présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité d'Audit Interne, du Comité des Risques et du Comité Supérieur de financement au titre de l'exercice 2021 à un montant forfaitaire annuel net de **3750** Dinars par administrateur au prorata de la présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société BH Leasing d'un ou plusieurs <u>emprunts</u> <u>obligataires et/ou subordonnés</u> dans la limite d'un montant de **50 Millions de Dinars (50.000.000 DT)**, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

BILAN ARRETE AUX 31/12/2021

En dinars tunisiens

Eli ulliais ti		T
ACTIFS	31/12/2021	31/12/2020
Liquidités et équivalents	15 967 803	29 041 820
Créances sur la clientèle	257 330 472	271 231 801
Créances de Leasing : encours financiers	254 655 457	274 653 688
Moins: provisions 1	<9 207 922>	<15 332 434>
	245 447 535	259 321 254
Créances de Leasing : impayées	32 102 032	33 755 111
Moins: provisions 2	<23 707 806>	<23 215 121>
	8 394 226	10 539 990
Créances de leasing encours	3 488 711	1 370 557
Portefeuille titres d'investissement	6 301 547	6 529 201
Titres d'investissement	7 433 435	7 679 071
Moins: provisions 3	<1 131 888>	<1 149 870>
Valeurs immobilisées	1 968 360	2 066 591
Immobilisations propres	6 083 192	5 873 678
Moins : Amortissement	<4 114 833>	<3 807 087>
Autres Actifs	2 929 836	3 177 612
TOTAL DES ACTIFS	284 498 017	312 047 024

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2021	31/12/2020
<u>PASSIFS</u>		
Dettes envers la clientèle	3 049 882	3 349 204
Emprunt et dettes rattachées	225 926 943	249 852 756
Fournisseurs et comptes rattachés	21 756 825	26 632 157
Autres passifs courants	3 449 050	3 023 906
Total des passifs	254 182 700	282 858 023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	35 000 000	35 000 000
Réserves légale	1 490 146	1 490 146
Autres réserves	4 300 539	4 300 539
Réserves fond social	233 225	247 251
Résultat reportés	-10 708 593	-11 848 935
Total des capitaux propres	30 315 317	29 189 001
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	284 498 017	312 047 024

III- L'état d'évolution des capitaux propres (En dinars)

Etat d'Evolution des Capitaux Propres pour l'Exercice 2021 après AGO du 28/04/2022

Libellés	Capital social	Réserves Légales	Autres Réserves	Réserves Statutaires	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Résultat de la Période	Total
Capitaux propres au 31/12/2021 avant répartition conformément à l'AGO du 28/04/2022	35 000 000	1 490 146	3 996 047	304 492	233 225	-11 848 935	1 140 342	30 315 317
Affectation du résultat de l'exercice 2021			-			1 140 342	- 1 140 342	-
Solde au 31/12/2021	35 000 000	1 490 146	3 996 047	304 492	233 225	- 10 708 593	-	30 315 317

IV- Liste des membres du Conseil d'administration

Liste des membres du Conseil d'Administration 2021

Administrateurs	inistrateurs Représentant Période Qu mandat		Qualité	Activité Professionnelle	Mandat dans autres Conseil d'Administration	
Mr. KHADHROUI Haykel	Lui-même	Lui-même statuant sur l'exercice 2022	3 ans	Président (représentant lui-même)	Directeur de Pôle Risques et Crédit à BH Bank	Administrateur au sein du CA de BH INVEST
BH Bank	Mme.Wafa CHAKROUN	Lui-même statuant sur l'exercice 2022	3 ans	Administrateur représentant la Banque de l'Habitat	Directeur BH BANK	Néant
BH ASSURANCE	Mme.Dalila BADER	Lui-même statuant sur l'exercice 2022	3 ans	Administrateur représentant BH ASSURANCE	DG de la société BH ASSURANCE	Administrateur à BH EQUITY/Administrateur et Présidente du CA de BH IMMO/Administrateur BH Recouvrement/Administrateur et Présidente du CA de la société ETTAKAFULIYA/Administrateur au sein du CODIR de la FTUSA.
BH EQUITY	Mr.Fadhel GUIZANI	Lui-même statuant sur l'exercice 2022	3 ans	Administrateur représentant la Société BH EQUITY	DG de la société BH EQUITY	Administrateur au sein du CA de BH ASSURANCE- BH INVEST-BH IMMO-BH RECOUVREMENT-BH SICAF- SICV BH OBLIGATOIRE-STIMEC
La société EL BOUNIANE	Mr.Sami BEN MABROUK	Lui-même statuant sur l'exercice 2022	3 ans	Administrateur représentant la Société EL BOUNIANE	DG de la société EL BOUNIANE	Administrateur au sein du CA de BH EQUITY
Mr. Ahmed TRABELSI	Lui-même	Lui-même statuant sur l'exercice 2022	3 ans	Administrateur représentant lui-même	Homme d'affaires	Président du CA de BH ASSURANCE/Administrateur BH BANK/Administrateur BH SICAF/Administrateur BH SICAV/Administrateur Assurances ETTAKAFULIYA
Mr. Mohamed Kais LARIBI	Lui-même	Lui-même statuant sur l'exercice 2022	3 ans	Administrateur représentant les petits porteurs	Président de la Société immobilière Tuniso-canadienne	Administrateur au sein du CA de la Société Tuniso- Canadienne
Mr. Ahmed KALLEL	Lui-même	Lui-même statuant sur l'exercice 2023	3 ans	Administrateur indépendant et Président du comité de gestion des risques	Consultant financier et expert en gestion des risques	Néant
Mr.Jabeur CHEBBI	Lui-même	Lui-même statuant sur l'exercice 2022	3 ans	Administrateur indépendant et Président du comité permanent d'audit interne	Consultant senior risque de liquidité à HSBC France	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

UIB ASSURANCES

Siège Social: Rue du Lac Turkana- Les Berges du Lac-1083 Tunis

La société UIB ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11 Mai 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Fehmi LAOURINE (AMC ERNST&YOUNG).

BILAN ARRETE AU 31/12/2021 (Exprimé en dinars)

Actif			31/12/2021				
Situation arrêtée au 31/12/2021	Notes	Brut	Amortisseme nts et provisions	Net	Net		
AC1-Actifs incorporels							
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	4.1.1	2 374 256	31 985	2 342 271	0		
		2 374 256	31 985	2 342 271	0		
AC2-Actifs corporels d'exploitation							
AC21-Installations techniques et machines	4.1.2	731 308	88 501	642 807	25 897		
		731 308	88 501	642 807	25 897		
AC3-Placements							
AC33-Autres placements financiers							
AC336- Autres	4.1.3	65 648	0	65 648	31 713		
		65 648	0	65 648	31 713		
AC7-Autres éléments d'actif							
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse AC72-Charges reportées		10 624 604	0	10 624 604	14 679 170		
AC722-Autres charges à répartir AC73-Comptes de régularisation Actif AC733-Autres comptes de régularisation		13 914	0	13 914	13 914		
		67 292	0	67 292	51 853		
	4.1.6	10 705 810	0	10 705 810	14 744 937		
Total de l'actif		13 877 023	120 486	13 756 537	14 802 547		

BILAN ARRETE AU 31/12/2021 (Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS Situation arrêtée au 31/12/2021	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres			
CP1- Capitaux propres		30 000 000	30 000 000
CP1' Capital souscrit non appelé		-15 000 000	-15 000 000
CP5- Résultat reporté		-384 156	0
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		14 615 844	15 000 000
CP6- Résultat de l'exercice		-2 763 800	-384 156
Total capitaux propres avant affectation	4.2.1	11 852 044	14 615 844
PA6-Autres dettes			
PA63-Autres dettes			
PA632-Personnel		270 812	0
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		214 264	122 835
PA634-Créditeurs divers		1 419 418	63 868
PA64-Ressources spéciales		0	0
	4.2.2	1 904 493	186 702
Total du passif		1 904 493	186 702
Total des capitaux propres et du passif		13 756 537	14 802 547

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2021 (Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2021	Notes	31/12/2021	31/12/2020
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		0	0
PRNT1- Produits des placements			
PRNT11- Revenus des placements	4.3.1	334 641	0
		334 641	0
CHNT3- Autres charges non techniques	4.3.2	-3 093 442	-379 156
Résultat provenant des activités ordinaires		-2 758 800	-379 156
CHNT4- Impôts sur le résultat		0	0
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		-2 758 800	-379 156
CHNT5- Pertes Extraordinaires	4.3.3	-5 000	-5 000
Résultat net de l'exercice		-2 763 800	-384 156

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2021	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-1 457 477	-238 518
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-11 000	
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-929 643	-54 060
Produits financiers reçus		338 176	0
Impôts sur les bénéfices payés		0	0
Autres mouvements		-6 730	-314
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation		-2 066 674	-292 891
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-1 987 893 -1 987 893	-27 938
Flux de trésorerie liés aux activités de financement Encaissements suite à l'émission d'actions		0	15 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0	15 000 000
Variation de trésorerie		-4 054 567	14 679 170
Trésorerie de début de l'exercice		14 679 170	0
Trésorerie de fin d'exercice	4.4	10 624 604	14 679 170

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

La Société UIB Assurances a pour objet toutes opérations d'assurances sur la vie et, d'une façon générale, toutes opérations comportant des engagements dans l'exécution desquels intervient la durée de la vie humaine, ainsi que les opérations de capitalisation.

Elle peut traiter toutes opérations connexes aux assurances sur la vie et de capitalisation dans les limites de la réglementation en vigueur, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La Société peut, en outre, pratiquer toutes autres opérations d'assurances, de financement et de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sur la vie ou de capitalisation sont ou seraient autorisées à pratiquer.

L'objet de la Société renferme également la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations en lien avec l'activité d'assurances sur la vie ou connexe de la Société, par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

- Identité

Raison Sociale : UIB Assurances Capital Social : 30 000 000 Dinars Identifiant unique : 1685183L

Siège social : Rue du Lac Turkana – Les berges du Lac – 1053- Tunis

- Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'UIB Assurances au 31 Décembre 2021 est présidé par Mme Moufida Hamza et se compose comme suit :

Noms	Date d'expiration du mandat
M. Laurent Doubrovine représentant SOGECAP	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
M. Pascal Guillaud représentant UIB	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
Mme Moufida Hamza	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2021
M. Laurent Dunet	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2022
Mme Ingrid Bocris	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2021
M.Taoufik Lachker Hidara	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2023
Mme Marlène Pradeilles	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2023

- Directeur Général : M. Yann LOUARN

2. FAITS MARQUANTS

L'exercice 2021 a connu les faits marguants suivants:

- Au niveau du Secteur des assurances:

- Le Comité Général des Assurances (CGA) a communiqué aux compagnies d'assurance un projet de mise en place d'une nouvelle circulaire relative aux obligations de communication sur le rapport annuel (DOCIN). Ce projet vise l'optimisation et l'automatisation du processus de communication du rapport annuel au CGA (réf : article 60 du code des Assurances).
- La loi de finance pour l'année 2022 a augmenté le plafond de déduction de l'assiette imposable des intérêts des comptes d'épargne de 5 000 dinars à 10 000 dinars.

- Au niveau du marché financier:

- Au terme de l'année 2021, l'activité boursière a clôturé sur une note positive. A ce titre l'indice phare de la Bourse de Tunis a enregistré une hausse de 2,34%, contre deux années en territoire négatif, soit 3,33% et 2,06% respectivement en 2020 et 2019.
- Le taux moyen du marché monétaire (TMM) a légèrement augmenté en 2021, pour se situer au niveau de 6,25%, contre 6,12% au cours du mois de décembre 2020.
- Le taux de change du dinar Tunisien a connu, en 2021, une dépréciation de 7,44% par rapport au dollar américain et une appréciation de 1,4% vis-à-vis de l'euro.
- Reprise de l'application de la retenue à la source déductible au titre des revenus des capitaux mobiliers (loi de finance 2022): Le taux de retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers est de 20%. Cette retenue à la source n'est plus libératoire comme cela a été prévu dans la loi de finances 2021

- Au niveau de l'activité de la société:

- La société UIB Assurances a obtenu l'accord du Ministère des Finances sur la prorogation du délai réglementaire de lancement des activités au 4^{ème} trimestre 2022, notifié par courrier N° 2021-08-2100-0002690 le 26/11/2021.
- L'effectif au 31/12/2021 se compose de neuf personnes dont huit recrutées au cours de l'exercice 2021.
- Le résultat avant impôt et éléments extraordinaires s'élève au 31/12/2021 à −2 758 800 DT et le résultat net à -2 763 800 DT.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

3.1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société. Par dérogation à la norme comptable N° 6.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 20%

3.2. Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus par les Normes Comptables N°5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de cette immobilisation.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Ordinateurs et accessoires : 20%
Imprimantes et scanners : 20%
Matériel de transport : 20%

- Serveurs et composantes des serveurs : 20%

Réseaux – Téléphones : 10%Aménagement siège social : 10%

3.3. Placements

3.3.1 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

3.3.2 Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

A la date de clôture, la société UIB Assurances a seulement des cautions sur loyers.

4. ANALYSE DES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2021

4.1. Actifs

4.1.1 AC1: Les actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31 décembre 2021 une valeur comptable nette de 2 342 271 DT. Ils se détaillent comme suit:

		Valeur brute	Amortissements et provisions			brute Amortissements et provisions		VCN au
Libellé	31/12/2020	Acquisitions 2021	31/12/2021	31/12/2020	Dotations 2021	31/12/2021	31/12/2021	
Logiciels	0	2 374 256	2 374 256	0	31 985	31 985	2 342 271	
Total	0	2 374 256	2 374 256	0	31 985	31 985	2 342 271	

4.1.2 AC2 : Les actifs corporels d'exploitation

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2021 à 642 807 DT contre 25 897 DT au 31 décembre 2020.

		Valeur brute			Amortissements et provisions				
Libellé	2020	Acquisitions 2021	2021	2020	Dotations 2021	2021	VCN au 31/12/2021		
Ordinateurs et accessoires	27 938	85 024	112 962	2 041	14 187	16 228	96 734		
Imprimantes et scanners	0	6 586	6 586	0	1 004	1 004	5 582		
Matériel de transport	0	99 899	99 899	0	11 222	11 222	88 678		
Serveurs et composantes des serveurs	0	388 005	388 005	0	57 021	57 021	330 985		
Réseaux - Téléphones	0	29 034	29 034	0	2 625	2 625	26 409		
Matériel de bureau et informatique	0	6 223	6 223	0	402	402	5 821		
Aménagement siege social	0	88 598	88 598	0	0	0	88 598		
Total	27 938	703 370	731 308	2 041	86 460	88 501	642 807		

4.1.3 AC3: Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31 décembre 2021 à 65 648 DT contre 31 713 DT au 31 décembre 2020. Il s'agit des cautions sur loyer.

4.1.4 Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs (Annexe 8)

Désignation:	Valeur brute		Amortissements et provisions					V.C.N. à la clôture:					
Designation.	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture:	A l'ouvertu	ure rov	Augment Amort	tations Prov	Dimini Amort		A la clô Amort		
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	0	0		0							0	0	
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	0	2 374 256		2 374 256			31 985				31 985	0	2 342 27
1.3 Fonds de commerce	0	0		0							0	0	
1.4 Acomptes versés	0	0		0							0	0	
Total 1:	0	2 374 256	0	2 374 256			31 985				31 985	0	2 342 27
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	27 938	703 370		731 308	2 041		86 460				88 501	0	642 80
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	0	0		0							0	0	
2.3 Acomptes versés	0	0		0							0	0	
Total 2:	27 938	703 370	0	731 308	2 041	0	86 460	0	0	0	88 501	0	642 80
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.				0							0	0	
3.2 Placements dans les entreprises liées				0							0	0	
3.2.1 Parts				0							0	0	
3.2.2 Bons et obligations				0							0	0	
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de													
partici.				0							0	0	
3.3.1 Parts				0							0	0	
3.3.2 Bons et obligations				0							0	0	
3.4 Autres placements financiers	31 713	33 935	0	65 648							0	0	65 64
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.				0							0	0	
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe				0							0	0	
3.4.3 Prêts hypothécaire				0							0	0	
3.4.4 Autres prêts				0							0	0	
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers				0							0	0	
3.4.6 Autres	31 713	33 935		65 648							0	0	65 64
3.5 Créances pour espèces déposées				0							0	0	
3.6 Placements des contrats en UC				0							0	0	
Total 3:	31 713	33 935	0	65 648	0	0	0	0	0	0	0	0	65 64
TOTAL:	59 651	3 111 562	0	3 171 213	2 041	0	118 445	0	0	0	120 486	0	3 050 72

4.1.5 Notes sur l'Etat récapitulatif des placements (Annexe 9)

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	-	-	-	-
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
Autres parts d'OPVCM	-	-	-	-
Titres non cotées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenus fixe	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	-	-	-	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-
Autres dépôts	65 648	65 648	65 648	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
Total placements	65 648	65 648		0
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	-	-	-	-
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-	-	-

4.1.6 AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 10 705 810 DT contre 14 744 937 DT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 4 039 127 DT. Il se détaille comme suit:

Libellé	2021	2020	Variation	
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	10 624 604	14 679 170	-4 054 566	(A)
Autres charges à répartir	13 914	13 914	0	(B)
Autres comptes de régularisation	67 292	51 853	15 439	(C)
Total	10 705 810	14 744 937	-4 039 127	

- (A) Il s'agit des avoirs en banques.
- (B) Il s'agit des autres charges à répartir liées au frais de constitution de l'UIB Assurances.
- (C) Le solde des autres comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2021 à 67 292 DT contre 51 853DT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 15 439 DT.

Il se détaille comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation
Produits à recevoir	4 398	7 612	-3 214
Charges constatées d'avances	62 894	44 241	18 653
Total	67 292	51 853	15 439

4.2. Capitaux propres et passifs

4.2.1 Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Le capital social est fixé à 30 000 000 TND divisé en 300 000 actions nominatives de 100 TND chacune entièrement souscrites et partiellement libérées. Il est réparti entre les actionnaires comme suit :

Noms / prénoms	Nombre d'actions à souscrire	Montant souscrit en dinars	Montant libéré en dinars
SOGECAP	153 000	15 300 000	7 650 000
Union Internationale de Banques	146 995	14 699 500	7 349 750
Mme Moufida Hamza	1	100	50
Mme Marlène Pradeilles	1	100	50
M. Laurent Doubrovine	1	100	50
Mme Ingrid Bocris	1	100	50
M.Taoufik Lachker Hidara	1	100	50
Total	300 000	30 000 000	15 000 000

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2021 comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2020	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2021
Capitaux propres	15 000 000			15 000 000
Résultat reporté	0	-384 156		-384 156
Résultat de l'exercice	-384 156	384 156	-2 763 800	-2 763 800
Total	14 615 844	0	-2 763 800	11 852 044

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2021 à 11 852 044DT.

4.2.2 PA6: Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2021 à 1 904 493 DT contre 186 702 DT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 1 717 791 DT. Il se détaille comme suit:

Libellé	2021	2020	Variation	
Personnel	270 812	0	270 812	
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	214 264	122 835	91 429	(A)
Créditeurs divers	1 419 418	63 868	1 355 550	(B)
Total	1 904 493	186 702	1 717 791	

(A): le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation
Etat, impôts et taxes retenue à la source	60 139	38 360	21 779
Etat, organismes sociaux	154 125	84 475	69 650
Total	214 264	122 835	91 429

(B): Les dettes envers les créditeurs divers se détaillent comme suit :

Libellé	2021	2020	Variation
Charges à payer	178 311	12 910	165 401
Divers Fournisseurs	1 241 107	50 958	1 190 149
Total	1 419 418	63 868	1 355 550

4.3. Notes sur l'Etat de résultat

4.3.1 PRNT11- Revenus des placements

Les revenus des placements s'élévent à 334 641 DT au 31 décembre 2021, ils représentent les intérêts sur l'avoir en banque suite à l'application de la convention du "compte à rendement optmuim" (CRO) signé le 15/07/2021.

4.3.2 CHNT3: Autres charges non techniques

Toutes les charges par nature ont été affectées aux autres charges non-techniques. Elles s'élèvent au 31 décembre 2021 à 3 093 442 contre 379 156 DT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 2 714 286 DT.

Elles se détaillent comme suit:

Libellé	2021	2020	Variation	
Services extérieurs	283 235	10 508	272 727	
Autres services extérieurs	584 423	80 678	503 745	
Charges de personnel	1 988 804	278 642	1 710 162	(A)
Impôts, taxes et versements assimilés	118 535	7 287	111 248	
Dotations aux amortissements	118 445	2 041	116 404	
Total	3 093 442	379 156	2 714 286	

(A): le solde de cette rubrique est détaillé comme suit:

Libellé	2021	2020	Variation	
Salaires et compléments de salaires	1 603 057	222 984	1 380 073	
Charges connexes aux salaires	16 911	0	16 911	
Charges Sociales	368 836	55 658	313 178	
Total	1 988 804	278 642	1 710 162	

4.3.3 CHNT5: Pertes extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 5 000 DT et correspond à la contribution conjoncturelle 2021.

4.4. Notes sur l'Etat de Flux de Trésorerie

La trésorerie de fin d'exercice s'élève à 10 624 604 DT.

(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation

Ces flux totalisent -2 066 674DT. Ils proviennent des rubriques suivantes:

- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à -1 457 477DT
- Les taxes sur les assurances versées au trésor s'élèvent à -929 643 DT
- Les produits financiers reçus s'élèvent à 338 176 DT

(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à - 1 987 893 DT.

5. EVENEN		INIEURO A LI	A CLOTURE I	JL L EXERCIT	<i>)</i>	
Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 07 Mars 2022 par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.						

UIB Assurances

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de UIB Assurances,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 18/08/2020, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société UIB Assurances, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 11 852 044 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 2 763 800 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

AMC Ernst & Young Fehmi LAOURINE

Tunis, le 14 Avril 2022

UIB Assurances RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de UIB ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le conseil d'administration tenu le 19 Novembre 2021 a autorisé la conclusion des deux contrats suivants :

- UIB Assurances a conclu un contrat cadre de prestation de services qui seront assurés par UIB Banque. Ce contrat cadre (MSA: Master Services Agreement) sera exécuté à travers la conclusion de sous contrats d'application (CSA: Client Services Agreement) à la demande de UIB Assurances. Les termes de chaque contrat d'application seront fixés par UIB Assurances et porteront soit à des contrats d'infogérance soit à des contrats de sécurité financière. En contrepartie des services rendus pour chaque contrat d'application (CSA), UIB Assurances versera à UIB Banque une rémunération correspondant au prix de revient qui sera déterminé par les services financiers de la banque en se basant sur les coûts analytiques subis, majorés d'une marge de pleine concurrence et ce en respect des règles de prix de transfert entre entités liées.
- UIB Assurances a conclu un contrat de prestation de services (CSA), sous forme d'infogérance, qui seront assurés par UIB Banque. Les prestations d'infogérance qui seront assurées par UIB Banque au profit de UIB Assurances se détaillent comme suit :
 - Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de UIB Assurances.
 - Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés.
 - Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Interne.
 - Approvisionnement : Gestion et administration des machines, Gestion des serveurs physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire.
 - Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés.
 - Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies. Service de restauration des données à la demande.
 - Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client.

- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important.
- Point d'accès Internet : Fourniture des éléments du service de connexion à l'Internet ainsi que des moyens d'accès ouvert aux partenaires.
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance.
- Service pour la fourniture et la gestion de solutions de sécurité informatique.
- Poste de travail : Concerne la prise en charge du déploiement, du support et de la maintenance des solutions postes de travail.

UIB Assurances a constaté, au titre de l'exercice 2021, une charge de rémunération des prestations d'infogérance d'un montant de 95 952 dinars en TTC.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Votre Conseil d'Administration du 22 avril 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat avec l'UIB pour la location de la totalité du 2ème étage (dont la superficie s'élève à 337m²) d'un immeuble situé Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis. Le contrat de sous location a été mis en place à partir du 30 mai 2021 pour une durée de dix ans et pour un loyer annuel global et forfaitaire fixé à Quatre-vingt-douze mille six cent soixante-quinze dinars (92 675 dinars) avec une majoration de cinq pour cent tous les ans. Durant toute la durée des travaux d'aménagement, la quotité du loyer à régler par UIB Assurances a été fixée à la moitié du loyer annuel global.
 - Le montant de la charge de loyers constaté au titre de l'exercice 2021 s'élève à 27 030 dinars.
- Votre Conseil d'Administration du 22 avril 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat avec l'UIB Bank en tant qu'intermédiaire agréé, pour assurer la tenue du registre des valeurs mobilières émises par votre société. En rémunération de ces services, l'UIB facturera un montant de 1 000 dinars par an.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- 1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par la décision du conseil d'administration en date du 23 Octobre 2020;
 - A ce titre, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle nette d'impôts et de charges sociales équivalente à 123 409 Euro en plus 33 264 DT servie sur 12 mois ;
 - Par ailleurs le Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants :
 - a. La prise en charge d'un logement temporaire pour une durée maximale d'un mois à son arrivée;
 - b. Une assurance du logement et des biens ;
 - c. La prise en charge du loyer de son logement permanent ;
 - d. La prise en charge des frais de STEG et SONEDE;
 - e. D'une prime d'installation d'un montant net équivalent à 3 500 Eur payée le premier mois de prise de fonction ;
 - f. Un véhicule de fonction ;

- g. Un budget voyage annuel pour lui, le conjoint non accompagnant et chaque enfant non accompagnant de moins de 25 ans étant à la charge des parents.
- Le conseil d'administration en date du 07 Mars 2022 a décidé d'attribuer au Directeur Général, une rémunération variable pour un montant de 35 000 Euro, au titre de l'exercice 2021.
- 2. Les obligations et engagements de la société « UIB Assurances » envers ses dirigeants (y compris les charges sociales), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	Directeur Général		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
Désignation	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme (*)	1 255 622	143 184	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	_	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	1 255 622	143 184	-	-	-	-

(*) charges fiscales et sociales comprises

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

AMC ERNST & YOUNG

Tunis, le 14 Avril 2022

Fehmi Laourine